

No. 2955. EUROPEAN CULTURAL CONVENTION, SIGNED AT PARIS ON 19 DECEMBER 1954¹

N° 2955. CONVENTION CULTURELLE EUROPÉENNE, SIGNÉE À PARIS, LE 19 DÉCEMBRE 1954¹

RATIFICATION

Instrument deposited with the Secretary-General of the Council of Europe on :

17 November 1955

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

With the following declaration :

[TRANSLATION — TRADUCTION]

“On this occasion, the Federal Government reaffirms the reservation already entered on signing the European Cultural Convention, whereby ratification in no way implies recognition of the present status of the Saar.”

Certified statement was registered by the Council of Europe on 15 December 1955.

RATIFICATION

Instrument déposé auprès du Secrétaire général du Conseil de l'Europe le :

17 novembre 1955

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Avec la déclaration suivante :

« A cette occasion, le Gouvernement fédéral renouvelle la réserve qu'il a déjà formulée en vue de la signature de la Convention culturelle européenne et en vertu de laquelle la ratification n'emporte en aucune façon la reconnaissance du statut actuel de la Sarre. »

La déclaration certifiée a été enregistrée par le Conseil de l'Europe le 15 décembre 1955.

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 218, p. 139.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 218, p. 139.